**La location**

Généralité

La location permet de disposer de la technologie la plus adaptée aux besoins du moment. Affranchie du risque d’obsolescence lié à la propriété d’un bien technologique, l’entreprise peut renouveler plus souvent son équipement téléphonique ou informatique et bénéficier des technologies récentes au moment le plus opportun. Grâce à la location vous n’êtes plus emprisonné dans une solution unique. Même si de prime abord, le paiement comptant semble être la formule la moins onéreuse mathématiquement, il n’en est pas forcément de même quant à la réflexion fiscale et financière. Vous trouverez ci-après, en douze points, les différents avantages qu’offre la formule locative.

Pourquoi louer ?

Vous bénéficiez d’une gestion déléguée de vos installations.

Les systèmes de communication sont de plus en plus complexes, il est donc judicieux de déléguer la globalité à un professionnel. Qui d’autre est plus à même de vous conseiller sur les futures évolutions à mettre en place ?

Vous cadencez facilement le renouvellement de votre parc.

En fonction de vos besoins vous pouvez rajouter, supprimer, remplacer tout ou partie de votre matériel en choisissant, ou pas, une nouvelle durée de location, et donc, de nouvelles mensualités.

Vous faites évoluer votre parc tout en conservant les mêmes mensualités.

Même si vos besoins quantitatifs n’évoluent pas, des évolutions technologiques seront toujours nécessaires. De plus en plus, les systèmes de communications sont interconnectés les uns aux autres, vous serez donc contraints de faire évoluer vos matériels, afin de continuer à dialoguer avec vos clients et fournisseurs. Dans le temps, le matériel évolue à prix sensiblement équivalent, ce qui vous assure des loyers linéaires.

Vous linéarisez votre budget

Quoi de plus facile, pour un chef d’entreprise, que de pouvoir gérer tous ses postes de charges jusqu’à 5 ans à l’avance ?

Vous êtes dégagés des contraintes de revente de votre parc.

Quoi de plus difficile que d’essayer de revendre un matériel qui décote de jours en jours ?

A qui s’adresser ? quelle est la valeur réelle du matériel ? souvent le temps passé à essayer de revendre le matériel, n’est même pas couvert par le prix de vente lui même.

Vous diminuez vos coûts liés à l’hétérogénéité et à l’obsolescence de votre parc.

Propriétaire de votre matériel et confronté aux évolutions obligatoires, vous allez préférer essayer d’optimiser votre matériel vieillissant pour un simple problème de budget, plutôt que de réinvestir dans un nouveau matériel évolutif. Quelque temps plus tard, une fois le budget alloué, ou, pire de nouveau face à de nouvelles obligations, vous serez contraint de réinvestir dans ce même nouveau matériel. Au total, votre budget global aura été supérieur et mal utilisé. Cette constatation provient du simple fait que, ça n’est plus vous qui êtes maître de l’évolution de vos propres matériels, mais le marché, vos clients, vos fournisseurs qui vous imposent de nouvelles règles de travail, la législation ou les normes techniques qui changent. En conséquence, en achat, vos besoins seront fréquemment en décalage par rapport à vos prévisions budgétaires.

Vous évitez les coûts financiers intrinsèques à toute opération d’achat (immobilisation de fonds propres – alourdissement du passif du bilan – etc…)

Les loyers sont comptabilisés en charges d’exploitation. De fait, quoi de plus normal que de louer du matériel qui décote de jours en jours ? Que vous ayez ou pas de la trésorerie disponible, la location est la formule comptable la plus adaptée aux matériels technologiques. En effet, puisque ces matériels dé cotent quels qu’ils soient, le coût d’acquisition est bien une charge pour l’entreprise. Puisque c’est une charge, et non, un investissement, autant le passer dans le poste charges. Par ailleurs quel serait votre intérêt, de vous pénaliser d’une possibilité de crédit, auprès de votre banque, pour de réels investissements, plutôt que pour des biens d’équipements. Ne conseille t-on pas d’investir dans son outil de production afin d’être toujours plus performant face à une concurrence de plus en plus rude ?

Aucun engagement dans l’annexe des comptes annuels

Vos capacités d’endettement sont préservées

Vous bénéficiez d’un financement à 100% du prix de vente TTC.

La location est une solution financière globale, elle intègre donc tous les éléments autres que les matériels nécessaires au bon fonctionnement : câblage, programmation, logiciels, main d’œuvre, etc…

Et vous avez également la possibilité de lier le contrat à un ensemble de prestations ( contrat de maintenance – contrat d’entretien – contrat de télétaxation – etc… )

Possibilité de contrat à durée personnalisée

Le principe de la location, c’est aussi de partir d’un budget mensuel et d’en déduire la durée, le matériel, le service s’y rattachant en fonction des besoins et possibilités de chacun.

Possibilité de contrat sur mesure

A chaque client ses besoins. Qu’importe, les contrats de location sont des contrats souples dès le départ, et, grâce à notre réseau de partenaires tous les montages sont envisageables.

Une fiscalité allégée.

Les loyers et les éventuels loyers majorés sont déductibles du résultat d’exploitation de l’exercice concerné.

En résumé

La location est adaptée aux financements pour des biens matériels et immatériels, à forte obsolescence (téléphonie, informatique, bureautique, logiciel, licence). Son financement est global, et, il ne vient pas alourdir la capacité d’endettement de l’entreprise. Les conditions financières sont révisables à tout moment. Cela permet de raisonner en terme de budget de fonctionnement plutôt qu’en terme d’investissement. De plus, la location permet d’intégrer toute notion de service se rattachant à ce matériel (entretien, télécollecte, interventions sur site, évolutions logiciels, etc…) souvent nécessaire. **INVESTITEL** vous offre la possibilité de faire des contrats spécifiques.